





Créée le 30 octobre 2018, la SCCI Terres Islaises contribue à la mise en oeuvre du programme Terre Fert'île initié par le Collectif agricole (Des paysans et des gens) et porté par le Comité de développement agricole de l'île d'Yeu (CDA) qui réunit les citoyens, les associations, la mairie et les agriculteurs de l'île. Terre Fert'île vise à maintenir et développer une agriculture durable sur l'île.

# Bulletin de souscription

le, soussigné(e

je, soussigne(e)
Nom, Prénom
souhaite participer à la sauvegarde des terres agricoles de l'île d'Yeu et au développement de l'agriculture paysanne en souscrivant une ou plusieurs parts sociales d'une valeur de 120 € chacune.
Adresse
•
Tel :
Email :
Nombre de parts :
Montant total (nbre de parts x 120 €) :
Date et signature :
•

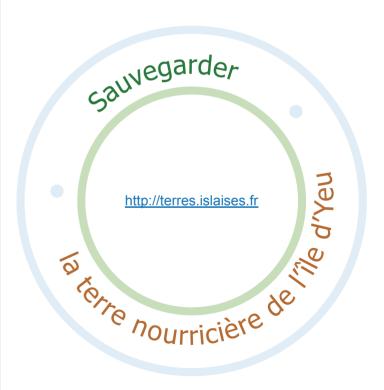
Règlement par chèque et bulletin de souscription à retourner à :
SCCI Terres Islaises,
49, rue des Bossilles
85350 L'île d'Yeu

Contact: scci.terres.islaises@gmail.com



# **SCCI Terres Islaises**

Société Coopérative Civile Immobilière



#### NOS OBJECTIFS

Préserver les terres agricoles de l'île d'Yeu plutôt qu'elles disparaissent progressivement au profit de l'urbanisation.

Soutenir une agriculture paysanne et durable respectueuse de la biodiversité, des cycles naturels et de la ressource en eau.

Favoriser l'alimentation locale, saine et de qualité de la population

en vue de cheminer vers l'autosuffisance alimentaire.

## **NOS ACTIONS**

Nous accompagnons les agriculteurs dans leur développement à l'île d'Yeu, qu'il s'agisse de personnes qui se lancent ou de paysans déjà établis, par :

- l'achat de terres,
- l'aide au défrichage,
- la prise en charge des frais de branchement au réseau d'eau et/ou d'électricité,
- la location de parcelles sur longue durée,
- la construction de bâtiments agricoles réversibles.

En procédant ainsi, la vocation agricole des bâtiments et des terres inscrites comme telles au Plan local d'urbanisme est préservée en cas de cessation d'activité.

Nous intervenons aussi pour mettre à disposition des terres à des particuliers désireux de cultiver un potager collectif.

## **NOTRE DINAMIQUE**

# La SCCI Terres Islaises est une Société civile immobilière sous forme de coopérative.

Pourquoi une coopérative ?

Pour nous, la terre nourricière de l'île d'Yeu est un bien commun qui doit être géré de façon collective. Les décisions sont prises en assemblée générale. Chaque coopérateur est doté d'une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il a souscrites. Les coopérateurs sont répartis en trois catégories : agriculteurs, partenaires locaux (citoyens et personnes morales) et partenaires extérieurs (citoyens et personnes morales) qui représentent respectivement 25%, 50 % et 25% des votes.

# C'est l'esprit de solidarité qui nous anime.

Chaque coopérateur investit dans une optique d'épargne citoyenne : non pas dans un intérêt financier, mais pour soutenir celles et ceux qui fertilisent de façon durable les terres agricoles de l'île d'Yeu.

### NOS MOYENS FINANCIERS

Les parts sociales souscrites par nos coopérateurs (120 €/part) constituent la quasi-totalité de nos ressources financières. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons préserver la terre nourricière de l'île d'Yeu.

Au 01/02/2024, nous sommes 138 coopérateurs.

#### LES PROJETS ACTUELLEMENT SOUTENUS\*

Ce sont autant d'emplois créés ou maintenus sur l'île :

**APISELECT** – Renan Pointeau, élevage de reines d'abeilles.

**LA FERME DU COQ À L'ÂNE** — Lionelle Arnaud, élevage de poulets bio.

**LE JARDIN DES PERDRETTES** — Isabelle Chalan, culture de plantes aromatiques et médicinales.

**LES PIEDS SUR TERRE** – Ben Bonneau et Eliott Roussely, maraîchage et arbres fruitiers en agroécologie.

\* Février 2024

